

## CITROEN JUMPER FT 35 L2H2 VAN (Ref:N200799)

0 KM



|                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| Cylindrée          | 2.2 cc                |
| Carburant          | DIESEL                |
| PUISSANCE (CV)     | 140 cv   6 ch (103kw) |
| CO2                | 211 g/km              |
| BOÎTES DE VITESSES | MANUELLE              |
| Portes             | 0                     |
| Carrosserie        | VU                    |
| KM                 | 10km                  |
| Immat              | 30/10/2025            |

Couleur  
BLANC

**31.000 € TVAC**

**-42% sur prix cat.**

## OPTIONS

Aide à la descente - Capteur de lumière - Apple CarPlay + AndroidAuto - Caméra de recul - Capucine - Chargeur à induction pour smartphones - Clé supplémentaire - Climatisation automatique - Radio DAB - Détecteur de pluie - Écran tactile - Jantes en tôle 16" - Système de navigation - Phares antibrouillard - Pneus toutes saisons - Roue de secours - Siège conducteur à réglage lombaire - Suspension renforcée - Volant réglable en profondeur -

## ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

abs - accoudoir conducteur - aide au démarrage en cote - aide au freinage d'urgence - aide au stationnement arrière - airbag conducteur - anneaux d'arrimage - antidémarrage - avertissement de fatigue - banquette 2 places modulable avec fonction bureau - bluetooth - climatisation - cloison complète - jantes en tôle 15" - kit de réparation - porte coulissante à droite - portes arrière tôleées 180° (2) - prise 12 v - programme de stabilité électronique (esp) - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - siège conducteur réglable en hauteur - système de contrôle de traction asr - usb - vitres électriques avant

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.